



Garde avant jugement

Par Josie21

Bonjour,

Après une séparation qu'il a du mal à accepter, mon ex-conjoint s'octroie le droit de garder notre fille et il m'empêche de la voir ou alors il me fait des propositions grotesques telles que : « Tu peux venir la voir 1h ou 1 journée mais en présence d'un membre de ma famille car j'ai peur pour sa sécurité. »

Aucunes violences n'a jamais été faites envers notre enfant, bien au contraire !

Je n'accepte pas ses conditions abusives car j'ai le droit de profiter de mon enfant autant que lui et sans la présence d'un tiers .

Je ne voudrais pas qu'on me dise que j'ai accepté de la voir car j'affirmerai être dangereuse. Cependant elle me manque tellement !

Le jugement sera dans plusieurs mois et j'ignore s'il peut mettre reproché d'avoir refusé ses propositions et de ne pas avoir pensé au bien-être de mon enfant ?

Pouvez-vous me renseigner s'il-vous-plaît ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Jusqu'au jugement, vous avez tous les 2 les mêmes droits et devoirs.

Communiquez essentiellement par écrit.

Proposez par exemple des rencontres avec l'enfant dans des lieux publics, ou avec des témoins neutres.

Gardez les preuves écrites de ces demandes et contraintes posées par l'autre parent, votre avocat vous aidera à les utiliser si besoin.

Le bien être de l'enfant c'est surtout ne pas être au milieu des conflits, témoin de disputes ou pris en "otage".

Par Josie21

J'entends bien. Merci pour cette réponse.

Ai-je alors le droit de repartir avec ma fille si je la vois ? Ou dois-je appliquer les ordres de monsieur de la voir que quelques heures ?

Par yapasdequoi

Oui vous pouvez l'emmener où vous voulez. Mais est-ce la meilleure idée ... C'est vous qui voyez.

Par Josie21

A vrai dire je n'ai jamais été séparé de mon enfant depuis aussi longtemps et j'ai peur que passer peu de temps avec et ensuite repartir seule l'affecte énormément?

Je me prive d'elle malgré moi car les conditions imposées sont si drastiques que je ne les acceptes pas.

Mais j'ai peur que lors du jugement le juge me le reproche et me dit que j'aurai du allé la voir même aussi peu de temps.

Je me sens démunie et au pied du mur?

Mon avocat et moi même avons fait une proposition équitable à la partie adverse (1 semaine sur deux chez chacun des parents) mais toujours aucune réponse? De plus respecterai cette proposition si je l'emmenais avec moi.

Par yapasdequoi

Refuser de voir l'enfant pour ne pas subir les contraintes imposées n'est pas la meilleure idée non plus.

De toute façon il va falloir vous préparer à de nombreuses et répétées séparations et retrouvailles pour les années à

venir.

Les enfants de divorcés ne sont pas tous traumatisés (même si ça arrive parfois)

Vous aurez une réponse sur votre proposition de garde quand vous serez devant le juge.

Suivez les conseils de votre avocat.

Par kang74

Bonjour

Vous avez un avocat qui connaît le dossier .

Par de là, vous suivez ses conseils et vous ne faites rien sans son aval .

Il est conseillé de ne pas refuser les propositions de l'ex, dans l'intérêt de l'enfant à vous voir (car c'est uniquement sur l'intérêt de l'enfant qu'on statue)

Refuser de le voir, même pour une heure chez votre ex, c'est punir l'enfant : évitez de tomber dans le panneau en vous braquant ...

Cela ne présage pas du tout de la décision de JAF d'accepter les conditions de votre ex : donc voyez votre enfant !

Par Josie21

Très bien.

Je vous remercie énormément pour ces réponses éclairantes et rapides.